

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 septembre 2020

---

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 203

présenté par  
M. Brindeau

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, substituer à la seconde occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de ne pas dissocier la publication des résultats des consultations et les suites envisagées. Il est important que ces deux éléments soient toujours rendus publics.